

ASSEMBLEE NATIONALE15 octobre 2005

LOI DE FINANCES POUR 2006 - (N° 2540)
(Première partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° I - 61

présenté par
M. Michel Bouvard-----
ARTICLE 48

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.